

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1 FÉVRIER 2016

Délibération n° D-2016-36

**Stade Grand Croix - Construction de vestiaires-sanitaires -
Marchés de travaux - Lots 2, 3 et 10 - Avenants n°1**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26/01/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 08/02/2016

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

Excusés :

Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens**Stade Grand Croix - Construction de vestiaires-
sanitaires - Marchés de travaux - Lots 2, 3 et 10 -
Avenants n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les activités sportives (notamment le football et le rugby) sont en constante augmentation et les locaux des équipements sportifs sont vieillissants. Il est alors apparu nécessaire de construire de nouveaux vestiaires intégrant les nouvelles normes.

Dans ce contexte, en 2011, il a été décidé la construction de vestiaires et de sanitaires sur le site du stade Grand-Croix à Niort, avec démolition d'un des deux blocs aujourd'hui existants.

Par délibération du 18 mai 2015 rectifiée lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2015, les marchés de travaux ont été approuvés.

Aujourd'hui, en cours de chantier, des adaptations techniques sont nécessaires :

- lot 2 : modifications des longueurs de réseaux (déjà pris en charge par les lots 10 et 11) ;
- lot 3 : modification du branchement provisoire électrique de chantier et fourniture du panneau de chantier ;
- lot 10 : modification de l'alimentation électrique et de l'alimentation téléphone.

Les incidences financières de ces avenants sont détaillées ci-dessous :

n° lot	Nom lot	Attributaire	Montant en € HT du marché initial	Montant en € HT de l'avenant	% Avenant / au marché	Nouveau montant en € HT du marché	Nouveau montant en € TTC du marché
2	Terrassement-VRD - Aménagements extérieurs	STPM	70 959,60	- 5 480,00	- 7,72	65 479,60	78 575,52
3	Maçonnerie – Gros Œuvre – Enduits	GUILLE-BEAUD	100 318,98	2 235,00	2,23	102 553,98	123 064,77
10	Electricité	FRADIN BRETTON	39 669,84	1 100,00	2,77	40 769,84	48 923,81

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux lots 2, 3 et 10 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Marché n°15231M037

**CONSTRUCTION DE VESTAIRES SANITAIRES AU STADE GRAND CROIX
LOT N° 2 - TERRASSEMENTS VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Avenant n° 1

Entre :

la **VILLE DE NIORT**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2016,

d'une part,

Et :

STPM

Siège social : Mardre - 79 500 SAINT LEGER DE LA MARTINIERE

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié à STPM le 21 juin 2015.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des adaptations techniques, en cours de chantier, non prévues dans le marché initial. Il s'agit de modifier des longueurs de réseaux.

Cette modification entraîne une moins value de – **5 480,00 € HT** soit – 7,72 % du montant initial du marché :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Montant du marché après l'avenant n° 1
Total HT	70 959,60 €	- 5 480,00 €	65 479,60 €
TVA 20%	14 191,92 €	- 1 096,00 €	13 095,92 €
Total TTC	85 151,52 €	- 6 576,00 €	78 575,52 €

Le devis en annexe précise les modifications du bordereau des prix et du détail estimatif.

Article 2 : Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A , le	A Niort , le
Le Titulaire (cachet et signature)	Le Pouvoir adjudicateur

Marché n°15231M038

**CONSTRUCTION DE VESTAIRES SANITAIRES AU STADE GRAND CROIX
LOT N° 3 - MACONNERIE, GROS ŒUVRE, ENDUITS**

Avenant n° 1

Entre :

la **VILLE DE NIORT**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGÉ, Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2016,

d'une part,

Et :

SAS GUILLEBEAUD

Siège social : La Porte de l' Ile - 99, rue de Saint-Pierre - 85 420 SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié à la SAS GUILLEBEAUD le 17 juin 2015.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des adaptations techniques, en cours de chantier, non prévues dans le marché initial. Il s'agit de modifier le branchement provisoire électrique de chantier ainsi que la fourniture du panneau de chantier.

Cette modification entraîne une plus value de + **2 235,00 € HT**, soit + 2,23 % du montant initial du marché :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Montant du marché après l'avenant n° 1
Total HT	100 318,98 €	2 235,00 €	102 553,98 €
TVA 20%	20 063,80 €	447,00 €	20 510,80 €
Total TTC	120 382,78 €	2 682,00€	123 064,78 €

Les devis en annexe précisent ces modifications.

Article 2 : Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A , le	A Niort , le
Le Titulaire (cachet et signature)	Le Pouvoir adjudicateur

Marché n°15231M045

**CONSTRUCTION DE VESTAIRES SANITAIRES AU STADE GRAND CROIX
LOT N° 10 - ELECTRICITE**

Avenant n° 1

Entre :

la **VILLE DE NIORT**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2016,

d'une part,

Et :

SAS FRADIN BRETON

Siège social : Parc d'Activités de St-Porchaire - Zone de la Ferrière - 4, rue Jean Mermoz - BP 70 223 - 79 380 BRESSUIRE

Centre de Travaux de Niort : ZA de Beaussais - Pôle Economique Altansèvre - 1, rue Vasco de Gama - Atelier A - 79 260 LA CRECHE

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié à la SAS FRADIN BRETON le 18 juin 2015.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des adaptations techniques, en cours de chantier, non prévues dans le marché initial. Il s'agit de modifier l'alimentation électrique ainsi que l'alimentation téléphone.

Cette modification entraîne une plus value de + **1 100,00 € HT**, soit + 2,77 % du montant initial du marché :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Montant du marché après l'avenant n° 1
Total HT	39 669,84 €	1 100,00€	40 769,84 €
TVA 20%	7 933,97 €	220,00 €	8 153,97 €
Total TTC	47 603,81 €	1 320,00 €	48 923,81 €

Le devis en annexe précise ces modifications.

Article 2 : Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A , le	A Niort , le
Le Titulaire (cachet et signature)	Le Pouvoir adjudicateur